

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

Lois (Réglementation)

Loi n° 1.368 du 20 mai 2010 portant approbation de ratification des statuts de l'Agence Internationale des Energies Renouvelables (I.R.E.N.A.)

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons sanctionné et sanctionnons la loi dont la teneur suit, que le Conseil National a adoptée dans sa séance du 10 mai 2010.

Article Unique.

Est approuvée, en application de l'article 14, deuxième alinéa, chiffre 4° de la Constitution, la ratification des statuts de l'Agence internationale des énergies renouvelables, adoptés le 26 janvier 2009 à Bonn.

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait en Notre Palais à Monaco, le vingt mai deux mille dix.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. Boisson.*